



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 octobre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-41**

Date de la convocation : **27/09/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : 15
Nb Conseillers en exercice : 14
Nb Conseillers présents : 12
Nb Conseillers représentés : 1
Quorum : 8

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. MAZZONI Pierre-Ange.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Attribution du marché – Création de trois locaux à usage médical

Monsieur le Maire expose au Conseil

Une consultation a été passée par la collectivité concernant la création de trois locaux à usage médical sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 04/10/2024, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT N°1 : DEMOLITION - GROS OEUVRE	Lot déclaré infructueux : Absence d'offre	
LOT N°2 : PLATRERIES / CLOISONS / PEINTURE	SARL ROSSI FRERES PEINTURES	29 751,00 €
LOT N°3 : MENUISERIE INTER / EXTER	AZ HABITAT	45 864,24 €
LOT N°4 : SOL ET MUR	C.A CONSTRUCTIONS	16 282,00 €
LOT N°5 : PLOMBERIE	SASU MB PLOMBERIE	13 840,00 €
LOT N°6 : ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	INTENS ELEC	15 077,00 €
LOT N°7 - MOBILIER	Lot déclaré infructueux : Absence d'offre	
LOT N°8 - SSI - MOYEN DE LUTTE CONTRE INCENDIE	SAS SMP	1 248,00 €

Conformément au Code des Marchés Publics, les lots déclarés infructueux feront l'objet d'une nouvelle consultation lancée sous la forme d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 13	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre de la consultation relative à la création de trois locaux à usage médical.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent marché.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241004-DL-2024-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Publication : 08/10/2024

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

